

Délibération n°2024-03-17a

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.5

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Approbation de la résiliation de la convention d'opération du Programme d'Intérêt Général Habitat au 31/08/2024

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	51
Pouvoirs	13
Votants	64

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 juillet 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Christine Rougerie est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Martine Pannetier	Jabiol Monique	à	Dominique Miermont
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Mathes Pierre	à	Pierre Chevalier
Cronnier Pierrick	à	Françoise Talvard	Parrain Céline	à	Jean-Pierre Guitard
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Ribeiro Sophie	à	Marilou Padilla-Ratelade
Fiancette Yoann	à	Elisabeth Ventadour	Saugeras Jean-Pierre	à	Anne-Marie Aubessard
Gautier Stéphanie	à	Pierre Coutaud	Valibus Michèle	à	Mady Junisson
Granet Henri	à	Jean-Marc Michelin			

- Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Beynat Audrey ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric (représenté) ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert ; Bringoux Jeanine ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëticia ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre ; Ecurat Daniel ; Faugeron Guy ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Lacrocq Michel ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Ratelade François ; Repezza Guillaume ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Sivade Alain ; Soulefour Marie-Christine ; Tur Christophe ; Vimont Barbara.

Vu les statuts de Haute-Corrèze Communauté ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2019-01-08 en date du 7 mars 2019 approuvant et arrêtant le Programme Local de l'Habitat ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2022-05-13 du 08 décembre 2022 approuvant le principe de la convention d'opération du Programme d'Intérêt Général Habitat ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-01-12 du 23 février 2023 approuvant la convention de Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-04-11 en date du 26/09/2023 ; autorisant la signature d'un avenant n°1 à la convention de Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Le président rappelle que le conseil communautaire a approuvé le 23 février 2023 (délibération 2023-01-12), la convention d'opération d'un Programme d'Intérêt Général Habitat (PIG) pour le territoire de Haute-Corrèze Communauté, pour prendre le relais de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale du territoire du Pays Haute Corrèze Ventadour (OPAH-RR), dont la période de mise en œuvre 2018-2022 s'est achevée au 31 décembre 2022. Ce PIG a été élaboré pour une durée de 1 an afin d'assurer une continuité dans les dispositifs de soutien à la rénovation de l'habitat sur le territoire pour l'année 2023.

Le 26 septembre 2023, le conseil communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la convention d'opération d'un Programme d'Intérêt Général Habitat (PIG) pour le territoire de Haute-Corrèze Communauté pour en prolonger la durée jusqu'au 30/06/2025.

Le Président a attribué le 03 avril 2023, un marché d'étude pré-opérationnelle, au Groupement SOLIHA LIMOUSIN/LE CREUSET MEDITERRANEE ; cette étude étant un préalable nécessaire à l'élaboration de nouvelles conventions d'aides à l'habitat sur le territoire.

Le Groupement ayant présenté ses conclusions le 12/04/2024 en Copil, il a été proposé pour le territoire, la mise en place de 2 nouvelles Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :

- Une OPAH de droit commun sur l'ensemble du territoire sauf villes de l'ORT
- Une OPAH – Renouvellement Urbain (RU) sur les 5 villes de l'ORT

L'Anah a annoncé début 2024, la disparition programmée des OPAH de droit commun, qui ne pourront plus être signées au-delà du 1er septembre 2024. Celle-ci seront remplacées par un volet du Pacte Territorial, dont les contours restent à définir.

La continuité dans les dispositifs de soutien à la rénovation de l'habitat sur le territoire, pourrait être assurée par la signature d'une OPAH de droit commun avant le 1^{er} septembre 2024 sur l'ensemble du territoire hors villes de l'ORT et par la signature simultanée d'une OPAH RU sur les 5 villes de l'ORT.

La convention d'opération d'un Programme d'Intérêt Général Habitat (PIG) pour le territoire de Haute-Corrèze, pourrait être résilié pour faire terminer ce programme au 31/08/2024, avant son remplacement par l'OPAH de droit commun qui prendra sa suite.

Haute-Corrèze Communauté, maître ouvrage du PIG, a conclu un marché public auprès d'un opérateur qui a pour mission d'accompagner les ménages modestes dans la réalisation de travaux d'amélioration de leur habitat. Ce contrat pourra être clôturé au 31/08/2024, au terme de cette opération.

Délibération n°2024-03-17a

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 019-200066744-20240711-20240317A-DE



Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la résiliation de l'opération de Programme d'Intérêt Général (PIG) au 31/08/2024 ;
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches s'y rapportant.

A l'unanimité	
Votants	64
Pour	64
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,**

À Ussel, le 11 juillet 2024

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2024-03-17a

